

# Réunion du conseil municipal

du 29 Août 2017

**Présents :** Mmes Digue, Cottier, Croixmarie, Maleuvre, Neveu, Prime. Mrs Jagault, Lassalle, Cholet, Bourdeau,

**Excusés :** Mrs Etendard, Clément ayant donné pouvoir à Mr Lassalle

**Absents:** Mrs Barrel, Lurton

## Démission d'un conseiller municipal

Mme le Maire informe le conseil de la démission de Mme Marie Hamon conseillère municipale.

Le conseil passe donc à 14 conseillers et le quorum reste inchangé: une présence de 8 conseillers est requise pour que le conseil ait lieu.

## Rentrée scolaire à 4 jours

L'inspection académique ayant validé notre demande de retour à la semaine de 4 jours, l'approbation du conseil pour cette nouvelle rentrée scolaire nous est demandée.

Vote : Pour 11

## Modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté

Suite aux regroupements des deux communautés de communes, il convient de procéder à une modification des statuts il est demandé au conseil de donner son avis sur le passage de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations effective au 01 janvier 2018 d'une compétence optionnelle à une compétence obligatoire comme l'a demandé Monsieur le Préfet dans son arrêté de création de Bretagne Porte de Loire Communauté ayant aussi cumulé les compétences optionnelle et facultative de 2 EPCI dans le but de les harmoniser.

Vote : Abstention : 7 - Pour :4

## Rapport 2016 sur l'indice de qualité des compte locaux à mi- mandat

Mr ARMAND, trésorier principal pour la commune de LALLEU nous a adressé ce rapport sur la qualité comptable de notre commune.

il apparaît que les résultats 2016 pour la commune de LALLEU sont **excellents**.

Madame le maire profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des conseillers présents aux différents conseils ainsi que ceux actifs sur le terrain pour le travail effectué depuis 3 ans. Madame le Maire rappelle que c'est un travail d'ensemble, et de prises de décisions communes qui nous permet de faire évoluer la qualité de vie de notre commune et de nos concitoyens.

## Informations

Le recensement du patrimoine bâti a commencé. Nous allons donc répertorier toutes les bâtisses en pierre qui seront susceptibles d'être rénovées. Nous passons donc dans chaque village avec le plan du cadastre pour numéroter et photographier les bâtiments.

Les zones humides sont consultables en mairie ou sur internet.

Une prochaine réunion zones humides aura lieu en octobre.

